

bon à savoir



ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu en deux tours, qui se tiendront :

1er tour

2nd tour

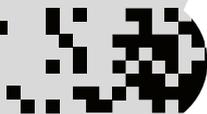
Dimanche **30 JUIN**

Dimanche **07 JUILLET**



Le bureau de vote se tiendra à la **salle polyvalente** (27 rue Haute).

Il sera ouvert **de 8h à 18h.**



JUIN

2024

BOO ZHEIM
— au coeur du Ried Alsacien —

INFORMATIONS communales

Lors de votre passage au bureau de vote, pensez à vous munir de :

- votre carte d'électeur ;
- le cas échéant, une pièce d'identité ;
- un stylo noir ou bleu.

Pour les nouveaux inscrits, si vous n'avez pas réceptionné votre carte d'électeur, contactez la mairie au plus vite.

Voter par procuration

Si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne pour que celle-ci vote à votre place.

Tous les renseignements utiles sont disponibles sur :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-donne-procuration>

Si vous souhaitez donner procuration, n'attendez pas la dernière minute !

LA RÉTROSPECTIVE



Rétrospective 2023

La rétrospective 2023 est disponible !

Elle est **consultable et téléchargeable** en ligne sur notre site internet

→ www.bootzheim.fr ←

Les foyers souhaitant une **édition papier** peuvent **retirer un exemplaire en mairie** :

Merci pour votre compréhension et **BONNE LECTURE !**



AVIS AUX PHOTOGRAPHES !

Vous aimez réaliser des photos du village, des bâtiments communaux, des espaces naturels, etc. ? Vous disposez de photos anciennes ou récentes de Bootzheim ?

N'hésitez pas à nous les partager pour agrémenter la rétrospective mais surtout alimenter les archives photos du village.

CONTACTEZ la mairie !

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

L'arrêté municipal du 20 juillet 2020 réglemente la lutte contre les nuisances sonores à Bootzheim.



**CHOISIR LE BON MOMENT
C'EST MOINS DÉRANGEANT !**

**LUNDI
au
VENDREDI**

07:00

à

19:00

SAMEDI

07:00 à **12:00**

13:00 à **19:00**

**DIMANCHE
et
JOURS FÉRIÉS**

10:00

à

12:00



Les "bruits de voisinage" dépassent la simple notion du "bruit fait par les voisins". Ils englobent les bruits de comportement, ceux provenant d'activités professionnelles et les bruits des chantiers.

Nous sommes tous sensibles au bruit de nos voisins, en particulier en période estivale, quand les fenêtres sont ouvertes !

De nuit, il faut veiller à éviter tout ce qui pourrait troubler le sommeil des riverains.

Nous faisons appel au bon sens de chacun pour privilégier le dialogue en amont lorsque c'est possible (événement privé programmé par exemple). Le cas échéant, informez votre voisin de la gêne occasionnée, peut-être ne s'en rend-t-il pas compte ?



Lors de vos dépôts aux bornes biodéchets, assurez-vous de :



mettre vos déchets dans la borne et de ne pas les semer tout autour.



utiliser les sacs kraft mis à votre disposition, ou tout autre sac kraft. Aucun autre contenant, même sacs biosourcés, n'est à utiliser.



après votre passage, **refermer systématiquement le tambour de la borne** biodéchets !

Merci pour votre compréhension



**BORNES
BIODÉCHETS
et/ou COMPOSTEURS**



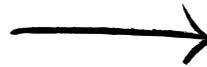
Les sacs kraft sont disponibles en mairie ou en déchèterie.

Vous ne disposez pas du kit complet ?
Votre bioseau est cassé ?
Adressez-vous en mairie !

➔ A L'APPROCHE DE L'ÉTÉ... AYEZ LES BONNS GESTES



Adoptez 5 gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques...et du moustique tigre !



vider les réceptacles extérieurs



ranger les objets à l'abri de la pluie



couvrir les récupérateurs d'eau



nettoyer les collecteurs d'eau



jeter les déchets

Plus d'infos sur : alsace.eu

A partir du 01 juillet 2024, et pour toute la période estivale, le secrétariat de mairie sera ouvert le **mercredi uniquement**, de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

